

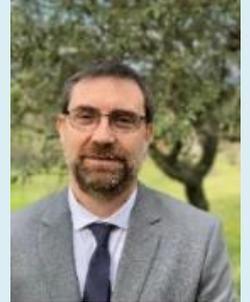


## Le Mot du Maire

Les beaux jours arrivent avec quelques pluies tant attendues mais qui pour le moment ne nous permettent pas d'être sereins pour le passage de l'été.

Aussi, j'en appelle à la responsabilité de chacun et chacune de faire bon usage de l'eau potable.

Des restrictions sont déjà en cours et si la pluviométrie n'est pas au rendez-vous dans les semaines à venir de nouvelles restrictions plus sévères arriveront. L'eau est précieuse, faites y attention.



Au cours des dernières semaines j'ai été obligé de rappeler certains principes de bon sens tel que: ne pas se garer sur un trottoir, ou de rentrer après chaque sortie ses poubelles individuelles. Certains n'ont pas encore compris le respect des règles de la vie en communauté.

La période estivale est un moment d'activités culturelles intenses (festival de jazz, fête votive, nuit des étoiles, cinéma de plein air, ...), n'hésitez pas à rejoindre les rangs des bénévoles en place pour aider à leurs réussites.

Plusieurs programmes de travaux sont en cours, vont commencer ou sont terminés :

- La mise à la norme de l'électrification du city stade est en cours.
- La mise en conformité de l'éclairage du tennis sera effective dans le courant du mois de juin.
- Les travaux du centre du village (tranche ferme) débuteront à l'automne.
- L'électrification de la plaine est terminée, cela nous permettra de la rendre mieux opérationnelle pour les événements à venir.
- La descente du château d'eau avec le cheminement doux est également terminée.
- Le photovoltaïque en auto consommation sur la mairie est terminé et nous permet déjà d'économiser 70% de l'électricité consommée chaque jour à la mairie.

Notre Réserve Communale de Sécurité et le Comité Communal des Feux de Forêt sont également en place et des patrouilles de découvertes ont démarré le week-end dernier. L'objectif étant de couvrir la saison estivale avec des patrouilles régulières afin de prévenir et minimiser le risque d'incendie.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer une année festive et conviviale malgré les difficultés économiques et la guerre qui frappe à notre porte. Prenez bien soin de vous.

**Pascal VABRE,**  
Le Maire

## Erratum: Echo du Banc N°188 du mois de mars 2023

### **NAISSANCE**

- **GARDON Amy, Manon, Clémence,**  
née le 07 mars 2022 au TRIADOU  
de Aurélie GUIGAL et de Teddy GARDON

### **AIDE INFORMATIQUE**

Frédéric COLOMBE, informaticien à la retraite propose son aide pour  
faire vos démarches sur internet  
Tél: **06 84 71 41 84** Mail: [frederic.colombe@laposte.net](mailto:frederic.colombe@laposte.net)



## REPAS DES AINES

Le 2 avril nous avons reçu nos aînés dans la salle des fêtes autour d'un repas convivial.



## PRINTEMPS DU VIN

Lors de la 3<sup>ème</sup> édition du Printemps du Vin organisé par l'association Triadou Animations en partenariat avec la commune du Triadou et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, nous avons eu le plaisir de déguster des vins de la région.

Un grand merci aux exposants, foodtrucks et à Tous les bénévoles de l'association.

Rendez-vous l'année prochaine !



## ASSOCIATION LA CLASTRE

Soirée « Salé / sucré » : Nous vous remercions d'être venus nombreux partager un moment convivial autour du Jazz Band « Entre Potes » !



## JOURNÉE DE RAMASSAGE ET TRI DES DÉCHETS



A l'occasion de la semaine départementale de ramassage et tri des déchets sauvages du 15 au 23 avril, la commune signataire de la charte « Routes propres » a organisé le samedi 22 avril 2023 une matinée de ramassage des déchets. Nous remercions le Département de l'Hérault qui nous a fourni les gants et sacs poubelles et la CCGPSL les pinces de ramassage.



## PETITE ENFANCE: RENTRÉE EN SEPTEMBRE

Liste des assistantes maternelles du village:

- La Maison d'assistantes Maternelles – [passageautriadou@gmail.com](mailto:passageautriadou@gmail.com) reste 3 places de disponibles
- Madame GUTIERREZ Blandine – 06 13 79 55 38
- Madame CHEVEAU Catherine – 04 67 41 31 03 / 06 31 68 85 40



## **BRANCHES ET HAIES QUI DÉPASSENT SUR LA VOIE PUBLIQUE À TAILLER !**

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Pourquoi ? Afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons ;
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

### Je ne suis pas en règle, qu'est-ce que je risque ?

- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.
- Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.
- Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende.

## **STATIONNEMENT GÊNANT – FOURRIERE AUTOMOBILE**

Nous vous rappelons que le stationnement sur un trottoir est formellement interdit.

Si cette situation perdure, Monsieur le Maire se verra contraint de faire appel à la police rurale intervenant sur la commune afin de verbaliser cette infraction. Suite à la signature d'une convention entre la commune et une fourrière automobile, l'enlèvement des véhicules gênants peut être applicable.



## **CONTAINERS INDIVIDUELS**

**Rappel:** la collecte des ordures ménagères a lieu:

- le lundi pour les bacs Verts,
- le jeudi pour les bacs verts et jaunes.

La collecte est maintenue les jours fériés  
Sauf le 1<sup>er</sup> mai.

**Les bacs sont à sortir uniquement  
la veille au soir du ramassage, le reste du temps ils ne  
doivent pas être sur la voie publique.**



Toute demande d'attribution, de remplacement ou de maintenance des conteneurs est à formuler auprès de la Communauté de communes au 04 67 55 33 12.

## **FESTIVAL DE JAZZ AU TRIADOU**



FESTIVAL  
**JAZZ**  
EN PIC ST LOUP  
22<sup>ÈME</sup> ÉDITION

**AU TRIADOU**  
DU 7 AU 10  
**JUIN**  
**2023**

LE TRIADOU, ASSAS,  
ST JEAN DE CUCULLES,  
LES MATELLES,  
ST MATHIEU DE TRÉVIERS...



### **Vendredi 9 juin:**

18h30 : Ladies & One Guy *en partenariat avec le JAM*

21h00 : Rémi Panossian Trio « RP3 »

22h15 : Daniel Zimmermann invite Érik Truffaz « *L'homme à tête de choux in Uruguay* »



### **Samedi 10 juin:**

18h30 : Jam Store *en partenariat avec le JAM*

21h00 : Ablaye Cissoko et Cyrille Brotto

22h15 : Sixun

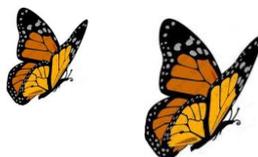


**Renseignements et ventes  
au 04 66 80 30 27**

et sur le site internet: [www.jazzajunas.fr](http://www.jazzajunas.fr)

## AGENDA

9 et 10 juin:	Festival de Jazz « JAZZ A JUNAS »
17 et 18 juin:	Fête votive du village
21 juillet:	Cinéplan – Espace de La Plaine
5 ou 6 Août:	Soirée des Etoiles – Espace de la Plaine
14 et 15 octobre:	Fête de la science – Salle des fêtes
21 et 22 octobre:	Les Foulées du Pic
4 novembre:	Association la CLASTRE: exposition Vieux village du Triadou
11 novembre:	Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918
26 novembre:	Marché de Noël – Salle des fêtes – Espace de La Plaine
9 décembre:	Noël des enfants du Triadou



## MAIRIE

38 Grand' rue  
34270 LE TRIADOU  
Téléphone: 04 67 55 25 80  
Mail: [mairie@letriadou.fr](mailto:mairie@letriadou.fr)

Heures d'ouvertures:  
Lundi: 8h30 – 12h30  
Mardi: 9h00 – 13h00  
16h00 – 18h30  
Mercredi: 8h30 – 13h00  
Vendredi: 8h30 – 12h30

**Attention:**  
les horaires d'ouverture  
de la mairie pendant la  
période estivale vont être  
modifiés.

## INFORMATIONS UTILES

### LA POSTE

231 Rue de l'Amandier  
SAINT MATHIEU DE TREVIERS  
Téléphone: 36 31

Heures d'ouvertures:  
Lundi: 9h00 – 12h00  
Mardi: 9h00 – 12h00  
13h30 – 15h30  
Mercredi: 9h00 – 12h00  
14h00 – 17h00  
Jeudi: 9h00 – 12h00  
14h00 – 17h00  
Vendredi: 9h00 – 12h00  
Samedi: 9h00 – 12h00

### DÉCHETTERIES



Z.A. des Avants – **SAINT MATHIEU DE TREVIERS**  
Téléphone: 04 67 55 33 12

Heures d'ouvertures:  
Mercredi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Vendredi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Samedi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Dimanche: 9h00 – 12h00

Z.A. du Patus – **SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES**

Heures d'ouvertures:  
Lundi: 14h00 – 18h00  
Mardi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Mercredi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Jeudi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Vendredi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Samedi: 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00  
Dimanche: 9h00 – 12h00

## NUMEROS UTILES

Premiers secours, SAMU:	15 ou 112	Collecte des déchets CCGPSL:	04 67 55 33 12
Sapeurs-Pompiers :	18	Ecole Maternelle des Matelles:	04 67 84 01 87
Police secours:	17	Ecole élémentaire des Matelles:	04 67 84 20 44
Centre antipoison:	04 91 75 25 25	Garderie ALSH La Tribu Matelles:	06 34 05 39 62
Drogue, alcool, tabac, info service:	08 00 23 13 13	Piscine St-Mathieu-de-Tréviars:	04 67 02 06 89
SIDA Info service:	08 00 84 08 00	Service de Gestion Comptable	
CHU de Montpellier:	04 67 33 67 33	Est Hérault St Mathieu de Tréviars:	04 11 28 38 50
Coronavirus (Covid 19):	08 00 13 00 00	Préfecture de Montpellier:	04 67 61 61 61
Gendarmerie de St-Mathieu-de-Tréviars:	04 67 55 20 02	Sous-préfecture de Lodève:	04 67 88 34 00
Communauté de Communes du Grand		Mission locale Garrigue et Cévennes:	04 67 55 17 80
Pic Saint Loup:	04 67 55 17 00	Hérault Transport:	04 34 88 89 99
CESML (Électricité):	04 67 66 67 66	Espace France Services	
SAUR (Eau et assainissement):	04 34 20 30 01	Grand Pic Saint Loup:	04 67 55 87 26
Urgence sécurité Gaz:	08 80 47 33 33		



# LE BUDGET COMMUNAL DU TRIADOU

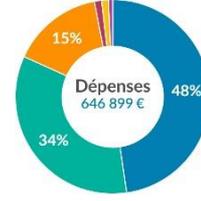
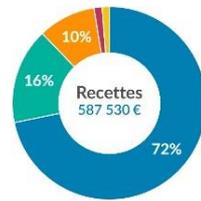
## Compte administratif 2022

Approuvé par le Conseil Municipal du 06/04/2023

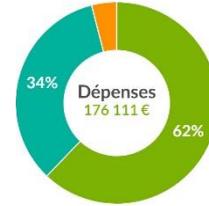
Le Compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année 2022

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	587 530 €	646 899 €
	Invest	65 213 €	176 111 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	357 196 €	0 €
	Invest	464 351 €	0 €
Total (réalisations + reports)		1 474 292 €	823 011 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	73 891 €	134 268 €
Résultat cumulé		1 548 183 €	957 279 €
Résultat financier de clôture		590 904 €	

### Fonctionnement



### Investissement



Taux de réalisation dépenses de Fonct  
**91%**

Réalisation des investissements  
**22%**

➤ Résultat de clôture de fonctionnement : 297 827 €  
➤ Résultat de clôture d'investissement: 353 453 €

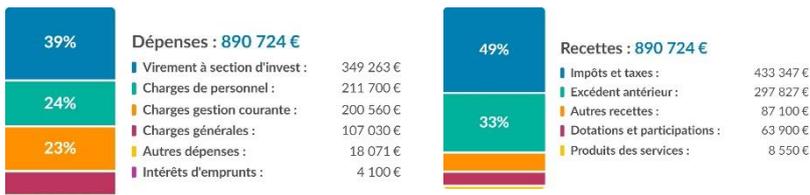
**Principales réalisations d'investissement:** Mise au norme et remplacement de caméras de vidéoprotection, travaux de voirie (accès et parking tennis, Impasse du Terrieu, Allée du Pic St Loup), réalisation des vestiaires du service technique, aménagement du local pour la MAM, remplacement d'un poteau incendie au Patus, installation d'un chauffage réversible à la mairie, acquisition d'un nouveau module de jeux pour enfants, changement du coffret éclairage public poste Garbieides, mise en place de gouttières au service technique, acquisition de nouveaux matériels pour les espaces verts.

## Le Budget Primitif 2022

Le budget primitif de la commune a été  **voté le 06/04/2023 par le Conseil Municipal.**

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2023

### Fonctionnement



### Investissement



### Les principales prévisions de dépenses d'investissement

- L'aménagement d'une voie douce de circulation et sécurisation de la rue du château d'eau.
- Début des travaux de réhabilitation du centre du village qui représente plus de 50% des investissements prévus en 2023. Les travaux du centre du village vont débiter par les réseaux humides suivis en fin d'année par la phase 1 (D113) de la voirie.
- Quelques travaux engagés en 2022 seront finalisés ou réalisés en 2023: L'installation photovoltaïque à la mairie, l'éclairage public des tennis, la création du 3ème columbarium.

### Fiscalité votée en 2023

	Taux voté	Produit voté
Taxe foncière	<b>48.01%</b>	321 955 €
Taxe foncière non-bâti	<b>140.00%</b>	24 920 €

L'évolution démographique du village entraîne de nouveaux besoins auxquels la commune doit s'efforcer de répondre au mieux, ainsi qu'à l'augmentation de la charge administrative. Les marges de plus en plus réduites en fonctionnement nous obligent à rester prudents et d'en tenir compte sur les priorités à venir.

# Le Triadou en fête

## SAMEDI 17 JUIN

- 10:30 Jeux taurins - Manade Alain - Arènes éphémères à côté des jardins communaux
- 11:30 Ouverture de la buvette
- 12:30 Taureau à la broche  
*(sur réservation avant le 10 Juin - Limité à 200pers.)*
- 14:30 Ouverture des manèges & Jeux en bois pour les enfants *(gratuit)*
- 15:00 Tournois de pétanque en doublette - 10€/équipe. 100€ + mises - Ouvert à tous  
*(Tirage à 15h30)*
- 18:00 Jeux taurins - Manade Alain - Arènes éphémères à côté des jardins communaux
- 19:00 Apéritif offert par la municipalité et animé par la Peña « Band'a Jeff »
- 21:00 Soirée animée par DJ Jono
- 22:30 Feu d'artifices  
*(offert par la municipalité)*

## DIMANCHE 18 JUIN

### LA JOURNÉE DES ENFANTS !

- 10:00 Ouverture des manèges
- 10:00 Défi Koh Lanta - À partir de 5 ans
- 12:00 *(Inscriptions & constitution des équipes à 10h Offert par COSTE Elec)*
- 12:00 Ouverture de la buvette
- 13:00 Jeux en bois, ateliers créatifs, maquilleuse, sculpture sur ballons
- 14:00 Tournois de pétanque en doublette Spécial junior *(jusqu'à 14 ans - cadeaux à la clé)*
- 17:00 Fin des festivités

### MENU DU SAMEDI 17 JUIN

Adulte : 18€ - Enfant de -12 ans : 10€

- Pastilla au poulet *(offerte par le restaurant le 658 de St Mathieu de Trévières)*
- Taureau à la broche
- Tarte aux pommes maison *(offerte par la boulangerie pâtisserie « Les délices de Flo » Castelnau Le Lez)*
- vin et café

**Réservation avant le 10 juin au 06 68 35 80 47 !**



LE TRIADOU

